

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 26

**Objet : « 40 bâtiments performants » et « Travaux à gains rapides pour 400 Bâtiments »
Conventions groupement de Commandes PAA et Communes Volontaires**

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24 ,25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application agréée E-besoin.com

99_DE-004-200067437-20210217-20_17022021

Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :

Il vous est rappelé que dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial, il est inscrit, entre autres, pour Provence Alpes Agglomération, une fiche opération N 2.2 intitulée « Rendre performants les bâtiments de l'agglomération », dont le taux d'intervention sollicité est de 50% pour une dépense envisagée de 160 000 €.

Par délibération du 9 décembre 2020, le conseil a décidé d'une modification pratique de ce projet en donnant l'opportunité aux communes volontaires du territoire de présenter, dans le cadre de cet audit global, des bâtiments issus de leur propre patrimoine.

Afin de mettre en œuvre cet audit, il est proposé que Provence Alpes Agglomération et les communes volontaires passent un marché sous forme de groupement de commandes afin de retenir un bureau d'études en charge de :

- L'optimisation des bâtiments en termes de performance énergétique,
- Une aide à la décision sur l'opportunité de mutation des systèmes de chauffage couplés à des réseaux intelligents : chaufferie bois, énergie solaire thermique et photovoltaïque, géothermie...,
- Une recherche dans l'efficacité des systèmes d'éclairages et de réduction de la consommation d'eau,
- La désimperméabilisation des sols etc.

De même, un marché dans des conditions identiques doit être faite par un bureau d'études en charge de :

- lister sur 400 bâtiments de l'agglomération et les communes volontaires « les travaux à gains rapides ». Il s'agit de favoriser des pratiques de management des consommations et de réalisation de petits travaux permettant des économies de fluides (énergie, eau...) à moindre coût et rentables rapidement et identifiés pour le chèque énergie collectivités et avec valorisation des CEE : exemple pratique combles/rampants/planchers bas sur locaux non chauffés, calorifuge, sous-compteurs fluides, horloges, enregistreurs, minuteurs, détecteurs, appareils de mesure, luminaires led,...)

Ce dispositif vient compléter l'intervention régionale en matière d'investissement réalisée au travers des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) comprenant le soutien aux travaux de construction et de réhabilitation performants.

Les regroupements de ces pouvoirs adjudicateurs permet d'optimiser la procédure de passation de l'accord-cadre et d'assurer des économies d'échelle.

Les conventions présentées en annexe ont ainsi pour objet de constituer deux groupements de commandes, en application de l'article L2113-7 du Code de la commande publique et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Les conventions indiquent notamment que le coordonnateur organise et établit le dossier le marché, les membres du groupement sont en charge de l'exécution pour la partie qui les concerne.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application agréée e-justice.com

99_DE-004-200067437-20210217-26_17022021

Une participation de principe est sollicitée uniquement pour «40 bâtiments performants » de 100 € par bâtiment < 1 000 m2 et 150 € pour ceux de > 1 000 m2

Considérant l'intérêt de créer des groupements de commandes temporaires en termes de simplification administrative et d'économie financière, pour la réalisation d'un audit de performance énergétique de 40 bâtiments de la communauté d'agglomération et communes membres volontaires et de liste les actions « travaux à gains rapide » sur 400 bâtiments de ces mêmes collectivités,

Il est proposé au conseil

- De constituer les groupements de commandes ;
- D'approuver les conventions constitutives du groupement de commandes, jointes au présent document désignant l'agglomération coordonnatrice du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- D'autoriser la Présidente à signer les conventions constitutives du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De désigner M Bondil Marc, membre de la CAO instituée dans les conventions de groupement ;
- De décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- D'acter que les communes volontaires devront adhérer au groupement, par délibération, avant le lancement de la procédure.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Application agréée E-justice.com

99_DE-404-201067437-20210217-26_17022021

